



Bulletin de la **DOCUMENTATION** **ÉCOLOGIQUE VOIRONNAISE** pour **L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT** **ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE**

EDITORIAL : Lors de l'envoi du prochain bulletin DEV «normal », fin juin, vous aurez participé (ou pas) au premier tour des élections régionales et départementales. S'il y a beaucoup de listes et de candidats, ce qui est appréciable, on peut craindre, comme souvent, qu'il y aura surtout beaucoup d'abstentions. Pourtant, il est nécessaire dès maintenant de préparer un avenir possible pour nos régions, pour la santé commune, pour les générations futures, pour l'environnement faune-flore et terrains. Ne laissons pas, une fois de plus, les décisions à des représentants sans idées, égoïstes, racistes. Il reste des démocrates, des gens soucieux d'un avenir pour tous, de tous les sexes, vieux et jeunes compris. **Il faut aller absolument voter, pendant qu'on le peut encore !**



Sommaire : page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 – Centrale nucléaire de Fessenheim (suite)

page 6 – Rappel de quelques éléments du passé concernant les élections régionales et départementales du passé (3ème partie).



Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous au
06 25 25 52 29 (sans répondeur)
utiliser de préférence le mail
gaby.rajon@gmail.com



ABEILLES 5 - abeilles et humains même combat (suite)

19 octobre 2017..... Les apiculteurs français sont furieux. Alors que la récolte de miel de 2017 se révèle aussi catastrophique que celle de 2016 (elle n'atteint pas 10 000 tonnes, soit trois fois moins que dans les années 1990), l'union nationale de l'apiculture française (UNAF) dénonce l'autorisation de mise sur le marché par la France du Sulfoxaflor. Ce nouvel insecticide, développé par l'entreprise Dow AgroSciences, est introduit sur le marché alors que les néonicotinoïdes, envoi d'interdictions en Europe, doivent être bannis en France par la loi de reconquête de la biodiversité dès 2018, des dérogations demeurant possibles jusqu'en 2020. Selon l'UNAF, ce produit est un néonicotinoïde, mais non classé comme tel par les industriels et les agences réglementaires en Europe. En 2013, la Commission européenne avait décidé un moratoire interdisant trois des cinq néonics en usage. Une suppression définitive de l'ensemble de cette famille en Europe est à l'étude. Alors pourquoi en autoriser un nouveau en France ? L'affaire met le monde apicole d'autant plus en colère qu'elle survient alors qu'une évaluation alarmante du déclin des invertébrés vient d'être publiée : depuis 1989, les zones protégées allemandes ont perdu environ 80% de leurs populations d'insectes volants. La cause la plus plausible identifiée par les chercheurs étant l'intensification du recours aux pesticides. Au niveau européen, le sulfoxaflor est autorisé depuis 2015. en France, l'agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a autorisé deux produits à base de sulfoxaflor en septembre. Pour l'UNAF, on a autorisé un produit à la légère et après on va tergiverser avant de le retirer. Les apiculteurs professionnels et amateurs ont fait part de leur désappointement à l'équipe du ministre de la transition écologique et solidaire Nicolas Hulot. Pendant que l'UNAF se ruine en procès, la production de miel français est en nette baisse, les exportations en France augmentent venant de Chine.

21 octobre 2017..... Un nouveau néonicotinoïde autorisé en France : Alors que les récoltes de miel s'effondrent, l'Anses a donné son feu vert à un insecticide «tueur d'abeilles ». Les apiculteurs français sont furieux. Alors que la récolte de miel de 2017 se révèle aussi catastrophique que celle de 2016 - elle n'atteint pas 10 000 tonnes, soit trois fois moins que dans les années 1990 -, l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) a dénoncé, le 19 octobre, l'autorisation de mise sur le marché par la France du sulfoxaflor. Ce nouvel insecticide, développé par l'entreprise Dow AgroSciences, est introduit sur le marché alors que les néonicotinoïdes, en voie d'interdiction en Europe, doivent être bannis en France par la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages dès 2018 - des dérogations demeurant possibles jusqu'en 2020. Selon l'UNAF, qui s'appuie sur plusieurs études scientifiques, le sulfoxaflor est un néonicotinoïde, mais non classé comme tel par les industriels et les agences réglementaires en Europe. Il agit en tout cas comme les néonicotinoïdes, en se fixant sur les mêmes récepteurs du système nerveux central. En 2013, la Commission européenne avait décidé un moratoire interdisant trois des cinq néonicotinoïdes en usage. Une suppression définitive de l'ensemble de cette famille en Europe est à l'étude. Alors pourquoi en autoriser un nouveau en France ? «C'est honteux, scandaleux, pitoyable et irresponsable vis-à-vis des générations futures, s'étrangle Gilles Lanio, le président de l'UNAF. Je n'en reviens toujours pas ! » L'affaire met le monde apicole d'autant plus en colère qu'elle survient alors que vient d'être publiée, dans la revue PLoS One, une évaluation alarmante du déclin des invertébrés : depuis 1989, les aires protégées allemandes ont perdu environ 80% de leurs populations d'insectes volants. Un chiffre qui reflète très probablement la situation dans le reste de l'Europe. La cause la plus plausible identifiée par les chercheurs étant l'intensification du recours aux pesticides, dont les néonicotinoïdes utilisés en enrobage de semences. Au niveau européen, le sulfoxaflor est autorisé depuis 2015: Et ce bien que l'Autorité européenne de sécurité des aliments ait pointé dans le dossier d'homologation transmis par Dow AgroSciences «des informations manquantes requises dans le cadre réglementaire » et n'exclue pas, pour certains usages, «un risque élevé pour les abeilles ». ainsi qu'un «risque à long terme élevé pour les petits mammifères herbivores ». «Le sulfoxaflor n'est pas un néonicotinoïde, soutient pour sa part Benoît Dattin, porte-parole de l'entreprise Dow AgroSciences en France. Il est autorisé dans quarante-trois pays, est utilisé sur des millions d'hectares et aucun impact négatif sur les abeilles ou les pollinisateurs n'a été signalé.» En France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), a autorisé deux produits à base de sulfoxaflor en septembre. L'UNAF, qui entretenait depuis deux ans des échanges avec l'agence sur les alternatives aux néonicotinoïdes, l'accuse d'avoir autorisé «en catimini» la mise sur le marché du nouvel insecticide. «A chaque fois que nous avons posé la question à ce sujet, l'Anses nous a répondu qu'on verrait plus tard, qu'il y aurait une consultation du public, témoigne Gilles Lanio. Elle nous dit aujourd'hui qu'il y aura des conditions restrictives, qu'un dispositif de "phytovigilance" sera mis en place... » L'UNAF, qui dit ne pas avoir été consultée, en doute. «C'est toujours le même double discours politique. J'ai l'impression de revivre ce que nous avons déjà connu il y a vingt-cinq ans, soupire Henri Clément, porte-parole de l'UNAF. On autorise un produit à la légère et après on tergiverse avant de le retirer, au bout de quinze ans.» A chaque fois, l'UNAF doit livrer de coûteuses batailles devant la justice française ou européenne. «Nous en sommes à 800 000 euros de frais », dit M. Clément. Les apiculteurs professionnels et amateurs de l'UNAF ont fait part de leur désappointement à l'équipe du ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot. «Ils ont eu l'air surpris, cette autorisation aurait été décidée dans leur dos », rapporte M. Lanio. Leur colère est aiguisée par l'arrivée probable d'un autre néonicotinoïde actuellement en phase d'étude: le flupyradifurone. (suite au n°56)



EFFET DE SERRE

Ch15 - CONFERENCE DE MILAN - COP 9

5 novembre 2004..... Le président russe Vladimir Poutine signe la loi de ratification du protocole de Kyoto, accord international qui vise à lutter contre le réchauffement climatique. Cette ratification va permettre l'entrée en vigueur du texte conclu en 1997 et imposant aux 38 principaux pays industriels de réduire de 5,2 % leurs émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre. Le président russe a longtemps hésité avant de prendre sa décision qui est interprétée comme une volonté d'améliorer les relations entre la Russie et l'Union européenne et de faciliter l'entrée de son pays dans l'organisation mondiale du commerce (OMC).

CH 16 - CONFERENCE DE BUENOS-AIRES (COP 10)

6 décembre 2004..... Ouverture de la conférence des Nations Unies sur le climat (COP10) à Buenos-Aires. Les Etats et la communauté internationale peinent à construire une stratégie cohérente de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Cette conférence ne devrait donc guère apporter d'avancée substantielle. Elle réunit les 189 parties de la Convention sur les changements climatiques signée à Rio en 1992. Elle se heurtera probablement de nouveau aux blocages des

Etats-Unis. Cependant, la décision récente de la Russie d'adhérer au protocole de Kyoto redonne un peu d'espoir. Celui-ci devrait entrer en vigueur le 16 février 2005. Le marché européen des permis d'émissions de CO2 devrait commencer à fonctionner le 1 janvier 2005. La principale question est maintenant l'entrée des grands pays du Sud, Chine, Inde, Brésil, dans le processus de négociation. Le but est de les amener à prendre des engagements de réduction des émissions pour la période post 2012. La conférence se terminera le 17 décembre.

12 décembre 2004..... Symbole de l'entrée de la planète Terre dans une phase de réchauffement du climat, la courbe dite "en crosse de hockey" a été publiée en 1998 dans la revue "Nature". Elle est, depuis, reprise dans la majorité des documents officiels des instances en débat sur les moyens de lutter contre l'effet de serre. Cette courbe décrit l'évolution de la température du globe au cours du dernier millénaire : le manche de la crosse est relativement horizontal, accusant une légère baisse entre l'optimum médiéval (Xe - XIVe siècle) et le petit âge glaciaire (XVe - XIXe siècle). Mais, dans les dernières décennies du XXe siècle, son extrémité monte en flèche, indiquant une augmentation inédite de température. Certains experts créent la polémique en n'acceptant pas cette représentation, considérant que les données anciennes sont basées sur des relevés faibles ou médiocres ainsi que des calculs incorrects. Certes, les indices de température sont indirects, évalués d'après les cernes des arbres, l'étude et la croissance des coraux, des sédiments marins ou lacustres, les carottes des glaciers. Il se trouve que ces données calculées coïncident entre elles et finissent toutes par une extrémité en progression effarante. La bonne foi des contradicteurs est mise en cause quand on observe les liens qu'ils entretiennent avec certaines industries en particulier minières.

17 décembre 2004..... Fin du sommet sur le climat à Buenos Aires : Américains et Européens sont parvenus à un compromis sur les suites à donner aux engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'expiration du protocole de Kyoto en 2012. Les deux camps se battaient depuis deux semaines sur l'opportunité d'organiser des réunions informelles en 2005 pour évoquer l'avenir des négociations climatiques. Les Américains, qui ont refusé de ratifier le protocole de Kyoto, ont obtenu qu'une seule réunion informelle soit organisée en mai 2005 et non plusieurs comme le demandait l'Union européenne. En contrepartie, les Européens ont arraché que la rencontre, prévue en mai, puisse durer plusieurs jours avec pour but d'aider les pays à continuer d'élaborer des ripostes effectives et appropriées au changement climatique. L'adoption formelle du texte fait encore l'objet de réserves de l'Arabie Saoudite qui bloque régulièrement les négociations climatiques en exigeant des compensations pour la disparition progressive de leur manne pétrolière.

Début 2005..... Les quatre sources d'émission de gaz à effet de serre les plus importantes en France : 1) les transports (26 %) dont 50 % sont des véhicules individuels ; 2) l'industrie manufacturière (20 %) en diminution ; 3) l'habitat résidentiel et tertiaire (19 %) en croissance ; 4) l'agriculture et de la sylviculture (19 %) en diminution. Le montant total des émissions de CO2 en France en 2004, tous secteurs confondus (transport, immobilier résidentiel, industrie manufacturière, énergie, agriculture/sylviculture, traitement des déchets) a été de 562,6 millions de tonnes.

1 janvier 2005..... Création du système européen d'échange des droits d'émission du dioxyde de carbone.

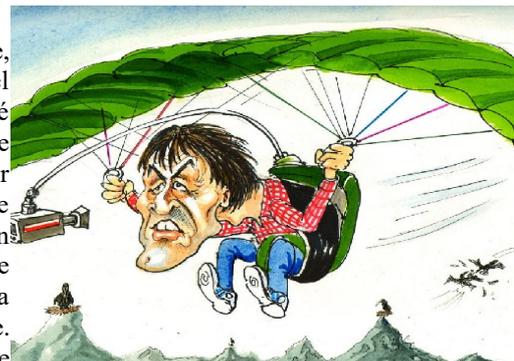
25 janvier 2005..... La sphère financière commence à s'intéresser aux "droits à polluer". Ces initiatives sont pour l'instant le fait des pouvoirs publics et non des investisseurs privés. Ce sont des agences gouvernementales ou supranationales qui se risquent sur le tout jeune "marché du carbone". Les investisseurs peuvent se procurer des "quotas européens" ou "droits à polluer". Depuis le 1 janvier, les exploitants de 12 000 sites industriels des 25 membres de l'Union européenne peuvent s'échanger des quotas (un quota = 1 tonne de CO2) qui leur sont alloués annuellement sur une base nationale. Le prix d'un quota CO2 se négociait 6,76 euros le 21 janvier. Les "fonds carbone" ont aussi la possibilité de se pourvoir en "crédit Kyoto" émis par les Nations unies, qui peuvent s'échanger les uns contre les autres au même prix. Les investisseurs parient sur une augmentation du prix du quota ou du crédit dans les années à venir. Mais la flambée des prix des émissions de CO2 n'a rien d'évident car les émissions de gaz à effet de serre dépendent du dynamisme de l'activité industrielle. Si la croissance économique mondiale ralentit, les actifs carbone pourraient souffrir d'un excès d'offre. Enfin, si le prix du pétrole ou du gaz grimpe, les industriels choisiront de rester à l'énergie charbon, très polluante, quitte à payer des pénalités pour émissions de CO2.

(suite au numéro 56)

J'AIME PAS LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE !



NICOLAS HULOT



30 avril 2017..... Dans une tribune dans le journal Le Monde, Nicolas Hulot affirme qu'opposé au FN, il soutiendra au second tour Emmanuel Macron. Mais il lui demande d'entendre les appels à une plus grande solidarité exprimés à travers le pays. Parce que il a la conviction que la solidarité doit être indivisible des valeurs de notre démocratie, que rien ne pourra jamais justifier d'adhérer au repli sur soi, à la discrimination, parce que le FN est aujourd'hui plus que jamais aux portes du pouvoir, il votera contre Marine Le Pen, il votera sans hésitation pour Macron. Il ne s'agit en aucun cas d'un chèque en blanc et encore moins d'une adhésion sans réserve au projet Macron, qui sous bien des aspects n'a pas pris la mesure de l'exigence de solidarité dans laquelle se trouve le pays, l'Europe et le monde. Ce projet est en première lecture trop souvent le prolongement d'un modèle économique qui n'est pas la pierre angulaire de la justice sociale et de la dignité humaine. C'est la poursuite d'un jeu à somme nulle qui épuise les ressources, détruit la nature et concentre les richesses. Un modèle qui semble préférer le libre-échange au juste échange, la croissance à la prospérité, l'écologie saupoudrée ici et là à l'écologie intégrale. Comme si la crise écologique ne conditionnait pas l'ensemble de nos choix économiques. Ces derniers mois, Hulot a choisi de faire campagne au sein de la société civile pour porter une vision intégrale des solidarités et en faire une matrice pour l'action politique et les choix économiques de demain. Le déficit de solidarité creuse les inégalités, fracture le pays et alimente le discours et le programme du Front National. Il affirme : «Aujourd'hui, Emmanuel Macron, vous ne pouvez pas prétendre devenir un président responsable et ignorer tous les laissés-pour-compte de la mondialisation. Pas plus que vous ne pouvez ignorer les 26 % du corps électoral qui ont choisi au premier tour la vision plus intégrale de l'écologie et des solidarités défendues par Mélenchon et Hamon.». Hulot lui demande de renégocier les accords de libre-échange de la nouvelle génération, de lutter contre l'évasion fiscale, de mettre en œuvre une taxe européenne ambitieuse sur l'ensemble des transactions financières, de s'engager à faire de la banque centrale européenne un organe au service d'une transition écologique juste partout en Europe, de s'engager à faire en sorte que les politiques publiques soient d'abord au service de la population, de sa protection, son bien-être, de sa qualité de vie et non plus des grands lobbys industriels, énergétiques et agricoles. «Vous qui souhaitez incarner le renouveau politique, vous avez le devoir d'entendre les aspirations et les inspirations d'une société désabusée mais pas résignée » affirme encore Hulot qui lui dit que la balle est dans son camp.

12 mai 2017..... Le journal Le Monde nous présente Matthieu Orphelin un proche de Nicolas Hulot qui est candidat aux législatives à Angers. S'il est élu le 18 juin, Mathieu choisira sans nul doute de siéger à la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. Parmi les 577 candidats investis sous l'étiquette «la République en marche », il est certainement le plus ardent défenseur de l'environnement. Ancien porte-parole de la fondation Hulot, proche de Nicolas, le candidat aux législatives dans la première circonscription du Maine-et-Loire a conseillé l'équipe d'Emmanuel Macron sur l'écologie. Ancien président EELV du conseil régional des Pays de Loire entre 2010 et 2012, Matthieu Orphelin c'est déjà frotté à la politique. «Mais cela n'avait rien à voir avec aujourd'hui, s'exalte-t-il. Fini le clivage droite-gauche, finies les logiques d'appareil et les lourdeurs. Là, je sens le parfum du renouveau ». Depuis le 7 avril, en accord avec son employeur, l'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (Ademe) où il dirige un service de 70 personnes, il est en vacances. En fait, il a pris des congés payés jusqu'au 20 juin. Matthieu Orphelin (est né à Saint-Nazaire, vit à Angers depuis 17 ans.

9- Ministre de l'environnement

17 mai 2017..... Le gouvernement d'Edouard Philippe : Trois ministres d'État, Gérard Collomb (Intérieur), **Nicolas Hulot (Transition Ecologique et Solidaire)** et François Bayrou (Justice). Sylvie Goulard (armée), Bruno Le Maire (économie), Elisabeth Borne (Transports) parmi les quinze ministres restants plus quatre secrétaires d'État. Macron a équilibré son affaire avec autant d'hommes que de femmes et aussi réparti entre droite, gauche, centre et société civile.

17 mai 2017..... Contrairement à Nicolas Sarkozy et François Hollande, Emmanuel Macron a convaincu l'écologiste Nicolas Hulot d'accepter un ministère de la transition écologique. Il l'a placé en deuxième sur la liste des ministres, juste derrière Gérard Collomb. L'ex animateur de TF1 aurait cependant posé des conditions. Cette présence est un vrai plus, même s'il faudra gérer son intransigence éventuelle sur le nucléaire et NDDL.

18 mai 2017..... Chirac avait essayé, Sarkozy aussi avait tenté le coup, Hollande s'était contenté d'en faire son envoyé spécial, mais Emmanuel Macron y est enfin arrivé : Nicolas Hulot est enfin ministre. Et ministre d'État s'il vous plaît ! Troisième dans l'ordre protocolaire du gouvernement. À l'Élysée, c'est séquence émotion. À 62 ans, sous ses airs de jeune premier, l'icône télévisuelle d'Ushuaia et de la défense de la planète qualifie son marocain de ministère de «l'intelligence du futur ». C'est dire s'il met la barre très haut. En revanche, son arrivée électrise EDF dans l'action tombe très bas. Il est vrai que les sujets de fâcherie ne manquent pas. À commencer par la fermeture de la centrale de Fessenheim dont le nouveau ministre est partisan alors que l'électricien y est hostile. Derrière ce dossier, c'est tout l'avenir du nucléaire qui se joue, l'avenir de ce vieux monde selon Nicolas Hulot. L'aéroport de Notre-Dame des Landes, sparadrapp collé aux basques du quinquennat Hollande, revient aussi sur le tapis et au grand galop. Le Premier ministre Édouard Philippe se donne six mois pour trancher sur cette question. Dans ce contexte, les plus critiques ne parient pas un sou sur la longévité ministérielle de Nicolas Hulot, car ils estiment que le titulaire du portefeuille de la transition écologique et solidaire ne saurait faire long feu. (suite au numéro 56)

FESSENHEIM

ch5- C'est pour quand ? (suite)

27 juin 2019..... François de Rugy, ministre de l'Ecologie, est interrogé sur la problématique nucléaire. Q : Vous qui êtes un antinucléaire historique, comment assumez-vous le fait que la réduction de la part du nucléaire à 50% ait été repoussée de 2025 à 2035 ? R : Il ne vous a pas échappé qu'il ne s'est pas passé grand-chose en 2015, 2016 et 2017 pour amorcer le rééquilibrage entre le nucléaire et d'autres formes de production d'électricité. Nous mettrons en œuvre l'engagement non tenu par François Hollande d'arrêter la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin). Un réacteur s'arrêtera en mars 2020, un second en août ou octobre 2020. Des gens se sont battus des années pour cela et ils ne sont pas capables de faire un tweet pour saluer la décision. Passons, c'est ainsi !



Juillet 2019..... Métal de Fessenheim, ça va chauffer : l'éternel feuilleton de la fermeture de Fessenheim pourrait (enfin!) se concrétiser, le réacteur n°1 sera mis à l'arrêt le 22 février 2020 et le réacteur n°2 le 30 juin 2020. Sauf que, lors de la dernière réunion de la CLIS, l'exploitant a encore émis quelques réserves au motif que l'EPR de Flamanville a du retard. Pour sa part, l'ASN n'est pas gênée d'affirmer que Fessenheim 2 pourrait légalement fonctionner jusqu'à la date limite de la VD4 (quatrième visite décennale), soit en 2022. Le gendarme du nucléaire semble avoir déjà oublié qu'il avait fondé son renoncement à exiger l'installation des diesels d'ultime secours de Fessenheim, au motif qu'EDF avait prévu la fermeture prochaine de la centrale ! Pendant ce temps, le Comité de pilotage a eu le mérite de réunir de nombreux acteurs institutionnels et économiques. Il a convaincu, même les plus réticents, que Fessenheim allait fermer; y compris les élus biberonnés aux subventions d'EDF depuis 45 ans. Les ministres ont fini par comprendre que le développement dans la plaine du Rhin ne pouvait être que binational et ont accepté la main tendue par l'Allemagne. Cela a abouti à la publication du "Projet de Territoire de Fessenheim" dont les actions phares seront la création d'un réseau ferré Colmar-Breisach, la création d'une zone d'activité binationale sur le sol français, l'appui aux start-up, la construction d'un parc solaire de 300 MWe et... le démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim! C'est la logique du démantèlement qui prévaut pour Fessenheim car la centrale est construite en zone sismique, sous le niveau d'eau du canal et avec la plus grande nappe phréatique d'Europe qui coule en dessous du site! les associations antinucléaires ont proposé d'en faire un site pilote, un laboratoire école du démantèlement: disséquer le réacteur n°1, mesurer tous les effets du bombardement neutronique sur les aciers, leurs niveaux de ductilité-fragilité, etc. Puis, démanteler le réacteur n°2 selon les techniques prévues pour le parc des réacteurs à eau pressurisée pour faire le véritable bilan en termes de temps et de coûts... assurément sous-estimés par EDF. Enfin, rendre le site "au vert" (autant que faire se peut) et sortir définitivement l'Alsace et la plaine du Rhin du nucléaire ! Puis poursuivre, bien sûr, sur tout le territoire... Oui mais... EDF a d'autres projets ! François De Rugy est d'ailleurs tombé dans le panneau que lui a tendu le lobby: c' est lui qui a annoncé le 1er février 2019 devant la presse, la création d'un "technocentre". C'est quoi au juste ce "technocentre" ? La réponse nous est donnée par Marc Simon-Jean, directeur de la centrale de Fessenheim: "EDF veut créer une unité de recyclage des métaux issus du démantèlement des centrales nucléaires". Pour étayer son propos, il s'appuie sur le fait que la réglementation européenne permet déjà de recycler des aciers irradiés, ce qui est interdit en France. Mais il est loin le temps où André-Claude Lacoste, alors président de l'ASN, avait décidé courageusement de cette interdiction et, comme nous tous, EDF a constaté qu'aujourd'hui l'ASN se met à plat ventre devant (presque) tous ses caprices. Nul ne parie sur la pérennité de la mesure. Ce sont des milliers de tonnes de générateurs de vapeur et autres composants métalliques irradiés qui sont "provisoirement" stockés sur de nombreux sites. Aussi, EDF aimerait bien refondre et écouler ces stocks énormes, devenir un acteur du marché de l'acier, et diluer un maximum de radioactivité dans notre quotidien. lorsque le directeur de Fessenheim considère que l'acier d'un générateur de vapeur est "faiblement" radioactif et occulte qu'il a été traversé des années durant par le circuit primaire, il y a de quoi s'en inquiéter terriblement! Qui plus est, le projet serait de faire venir à Fessenheim les aciers de toutes les centrales françaises... et "allemandes", c'est du moins ce que souhaiterait EDF. Fort heureusement, la ministre fédérale allemande de l'Environnement Svenja Schulze, a déjà fait connaître son opposition à ce "technocentre" à un kilomètre de la frontière. EDF ira-t-elle chercher d'autres partenaires européens ? Il faut s'attendre à tout! De part et d'autre du Rhin et main dans la main, les antinucléaires refusent que les aciers irradiés se retrouvent dans nos casseroles, toaster, poussettes, fers à béton ou carrosseries automobiles ! Le Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin et Stop Fessenheim ont réalisé une publication de 16 pages pour dénoncer ce projet mortifère. Ils prévoient d'intervenir auprès des acteurs du Comité de pilotage, pour que le technocentre soit gommé du "Projet de Territoire de Fessenheim", nonobstant la prudente clause de réserve actuelle "à ce stade, le projet de technocentre ne fait pas l'objet d'un accord" qui ne suffit évidemment pas à les rassurer. L'idée même d'un technocentre sur le territoire français doit être totalement abandonnée. Voici qu'après 45 ans de luttes, un nouveau combat débute à Fessenheim !

(Suite au numéro 56)

Rappel de quelques éléments du passé concernant les élections régionales du passé (3ème partie)

16 décembre 2016.....Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au onzième jour de pic de pollution atmosphérique dans cette région, affirme le pire de la politique politicienne. EELV s'indigne de l'irresponsabilité et de la bassesse politique de Wauquiez qui déclare dans une radio de l'Isère ne pas vouloir mettre en place la gratuité des TER car, selon lui, la ville de Grenoble serait contre le Lyon-Turin et le ferroutage.

Avec ses propos de cour d'école, Wauquiez prouve qu'il n'a rien à faire de la santé des habitants, en particulier les plus fragiles qui subissent le plus la pollution de l'air. Il prouve par l'absurde et l'indigne à quel point les écologistes ont raison de s'opposer au Lyon-Turin, projet ruineux qui se fait au détriment des trains du quotidien, ceux qui permettent vraiment de lutter contre la pollution de l'air, les TER. Face à cette attitude irresponsable, EELV réaffirme que la santé des habitants de la région ne doit pas faire l'objet de luttes politiciennes. Il faut faire pression sur Wauquiez pour qu'il mette enfin en place la gratuité des TER.

15 mars 2017..... Dans les Hauts-de-France, la chasse aux écolos est ouverte : pan! pan ! Dans les Hauts-de-France, les chasseurs s'en donnent à cœur joie, surtout depuis que le nouveau patron de la région, l'anti-écologiste Xavier Bertrand, a nommé l'un d'eux président de la commission Environnement. Guy Harlé d'Ophove, chasseur en chef de l'Oise et vice-président du conseil régional de Picardie en 1986 sous l'étiquette FN (parti qu'il a quitté depuis), se félicite d'avoir coupé les vivres de plusieurs associations écolos, notamment ceux du Groupement pour la défense de l'environnement dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (GDEAM). Lequel, depuis plus de quarante ans, mène une action reconnue dans ce domaine, avec, entre autres, de multiples sorties nature dans les baies de Canche et de l'Authie. Pour le budget 2016, 44 500 euros de moins. Et, pour 2017, 90 000 euros de moins, soit la totalité de la subvention régionale annuelle. Très content de son coup, Harlé d'Ophove a pondu, le 17 février, une lettre dans laquelle il dénonce les «écologistes sectaires qui jouent les justiciers de la nature en attaquant devant les tribunaux les autres usagers et en bloquant le développement économique dont notre région a besoin ». On comprend mieux cette furie antivivante. Des promoteurs s'activent. Les maires leur délivrent des permis de construire à tout-va, sans se soucier des lois de protection de la nature. Les autorités ferment les yeux au nom de l'économie et de l'emploi, et tout passerait comme une lettre à la poste si des associations d'écolos, forcément «sectaires», n'y mettaient le holà. C'est ainsi qu'entre 2009 et 2011, par exemple, le GDEAM a attaqué en justice pas moins de 23 permis délivrés par Daniel Fasquelle, le maire LR du Touquet. Permis parfaitement illégaux, que le juge a tous annulés. «J'aimerais beaucoup que nous ne passions pas notre temps à faire du contentieux, dit Marc Everard, directeur du GDEAM. Mais comment faire autrement ? Si nous n'attaquons pas ces permis qui contreviennent aux lois, qui le fera ? » Le GDEAM, qui comptait quatre salariés, vient d'en licencier un et se demande bien où il trouvera les 90 000 euros qui lui manquent pour poursuivre ses activités... Everard: «Au fond, la région nous punit d'exercer un droit élémentaire : le droit à la justice. » Pan ! Pan !

14 mars 2018..... En région Auvergne Rhône-Alpes, les élus écolos régionaux préparent une enquête publique, avant juillet 2019, présentant le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre du territoire. Pour cela, ils proposent 10 objectifs : 1 - augmenter le bonheur régional brut, celui d'une région où la qualité de vie est meilleure, où chacun trouve sa place, a un emploi, est mobile, vit dans un environnement sain ; 2 - réduire de 50% la consommation d'énergie dans l'habitat et le tertiaire. Pour cela la rénovation thermique des bâtiments est un formidable levier. Cela permet par ailleurs de réduire les factures des ménages. La région doit lancer un grand chantier pour atteindre cet objectif ; 3 - arriver à 50% d'énergies renouvelables en 2030. Ce doit être le premier pas vers la sortie du nucléaire et des énergies fossiles et booster l'essor des énergies renouvelables et la recherche publique en la matière. Le territoire est riche en ressources renouvelables. Aujourd'hui, la région produit 63% de l'énergie dont elle a besoin et seulement 20% d'énergie renouvelable. On doit se fixer l'objectif ambitieux de 50% en 2030 et ainsi espérer atteindre les objectifs de l'accord de Paris ; 4 - faire baisser la pollution atmosphérique. La France doit se fixer comme objectif d'être en deçà des seuils d'émission fixés par l'UE dès 2020 et en deçà de ceux fixés par l'OMS dès 2030 ; 5 - être une région à biodiversité positive. La préservation de la biodiversité est partie intégrante des titans enjeux du XXIe siècle. Là encore, notre région peut être à pointe en devenant la première région à la biodiversité positive de France. Nos opérations d'urbanisme et la construction d'infrastructures, nos modes de productions agricoles doivent veiller non seulement à éviter toute forme d'atteinte à la biodiversité, mais contribuer à la restaurer et à favoriser son épanouissement ; 6 - avoir un transport en commun à 10 minutes de chaque habitation. Toute personne habitant notre région doit pouvoir se déplacer sans polluer la région doit, à l'horizon 2030, faire en sorte que chacun ait accès à un transport en commun ; 7 - augmenter de 30% les petites lignes ferroviaires du quotidien. Les petites lignes ferroviaires du quotidien sont aujourd'hui en danger. Pourtant des milliers de personnes les utilisent chaque jour pour aller travailler, étudier, se soigner. D'ici 2030, la région cessera de financer les routes (hors intérêt régional), maintiendra les petites lignes existantes et en ouvrira d'autres ; 8 - réduire de 50% les camions traversant les vallées alpines en les plaçant sur le rail dès 2020. Les vallées alpines étant particulièrement touchées par la pollution de l'air, il est de la responsabilité de la région de ne pas attendre le projet dispendieux du Lyon/Turin et d'engager dès aujourd'hui une politique de fret via la ligne existante. Cela permettra d'atteindre dès 2020 une réduction de moitié des camions qui traversent ces vallées ; 9 - atteindre la souveraineté alimentaire dans notre région. Le schéma d'aménagement peut agir concrètement pour que la région tende vers l'autonomie sur ses approvisionnements alimentaires. Notre région est la première région en termes de disparition des terres agricoles. Il s'agira de les sanctuariser et de soutenir une agriculture paysanne, de proximité et biologique ; 10 - avoir pour objectif de 13 Parcs Naturels Régionaux. Aux neuf PNR, on en ajoute quatre nouveaux (Belledonne, Aubrac, Haut Allier et Dombes). Ces parcs permettent l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation et la mise en place de projets de territoire et un vrai développement rural.

